

# Politiques pénales

**Titulaire**

Philippe MARY (Coordonnateur)

**Mnémonique du cours**

CRIM-C414

**Crédits ECTS**

5 crédits

**Langue(s) d'enseignement**

Français

**Période du cours**

Deuxième quadrimestre

**Campus**

Solbosch

## Contenu du cours

Introduction sur la définition des politiques pénales et de la politique criminelle.

Première partie: la doctrine de défense sociale

Deuxième partie: administration de la justice pénale et politiques pénales

Troisième partie: les politiques pénales belges

## Objectifs (et/ou acquis d'apprentissages spécifiques)

L'étudiant pourra comprendre la manière dont les politiques pénales sont pensées, organisées et mises en œuvre tant par les décideurs politiques que par les acteurs de terrain. Il connaîtra aussi les principales institutions et acteurs impliqués dans ces politiques.

## Méthodes d'enseignement et activités d'apprentissages

Le cours est ex cathedra, mais l'interaction avec les étudiants y est encouragée dans la mesure du possible.

## Contribution au profil d'enseignement

Le cours analyse les politiques publiques impliquant le système pénal.

## Références, bibliographie et lectures recommandées

Bibliographie *ad hoc* fournie au cours.

## Support(s) de cours

Université virtuelle

## Autres renseignements

### Lieu(x) d'enseignement

Solbosch

### Contact(s)

Secrétariat de l'Ecole des sciences criminologiques : 02.650.39.41

## Méthode(s) d'évaluation

Examen écrit

### Méthode(s) d'évaluation (complément)

L'évaluation se base, d'une part, sur un examen écrit (10 questions à réponse multiple – QRM – et 10 questions à choix multiple - QCM) et, d'autre part, sur les travaux pratiques.

### Construction de la note (en ce compris, la pondération des notes partielles)

25% pour les travaux pratiques et 75% pour le cours

### Langue(s) d'évaluation principale(s)

Français

## Programmes

### Programmes proposant ce cours à la faculté de Droit et de Criminologie

MA-CRIM | **Master en criminologie** | finalité Spécialisée/bloc 1